



Direction des Ressources Humaines
Département Formation
Service Stages et Enseignements

PROCEDURE DE DEMANDE DE STAGE PRATIQUE EN LABORATOIRE

Les personnes qui souhaitent bénéficier d'un stage pratique dans les laboratoires de l'IPA, doivent se présenter au Service Stages et Enseignements du Département Formation (Siège IPA à Dely-Brahim, premier étage), munis d'une **Lettre officielle de demande de stage** (de l'Université ou autre organisme) ou d'une **Lettre d'affectation** (pour les Résidents).

Le Service Stages et Enseignements leur remettra sur place **une Fiche de Demande de stage pratique à l'IPA**, à remplir et faire signer au dernière page par un Chef de Laboratoire/Département de l'IPA (Après avoir consulté la liste des laboratoire sur place).

En cas d'accord du Chef de laboratoire de l'IPA, les intéressés doivent impérativement retourner au Service Stages et Enseignements munis du dossier administratif suivant : (en vue d'obtenir leur carte d'accès à l'IPA.)

- Leur lettre officielle de demande de stage (de l'Université) ou leur lettre d'affectation (pour les Résidents)
- Demande manuscrite adressé au Directeur des Ressources Humaines.
- Curriculum vitae.
- La Fiche de demande de stage pratique à l'IPA, comportant **l'accord écrit du Chef de laboratoire/Département de l'IPA** ;
- Deux photos d'identité ; Un certificat médical ; une copie de la carte nationale d'identité
- Un formulaire de contrat de stage à remplir sur place par l'intéressé ;
- Un formulaire de convention de stage (à faire signer par l'Université, pour les étudiants) ;
- Une copie du diplôme ou certificat de scolarité dans le cas de stage de Perfectionnement.

La fin du stage devra être attestée par le Chef du Laboratoire, sur le verso de la carte d'accès laquelle devra être restituée au Service Stages et Enseignements.

Cette condition et la remise du rapport de stage ou du mémoire de fin d'étude subordonnent la délivrance, au stagiaire, de son attestation de stage par la Direction des Ressources Humaines.